



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC)

(du 14 mai 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Table des matières

1	RÉSUMÉ.....	4
2	INTRODUCTION	6
2.1	CONTEXTE.....	6
2.2	RAPPEL DU PROCESSUS EN 3 ÉTAPES.....	6
2.3	ÉTUDE DE FAISABILITÉ.....	6
2.4	BASES D'UN PLAN DIRECTEUR.....	7
2.5	PRÉPARATION DU DÉMÉNAGEMENT DES COLLECTIONS DU MUSÉE.....	8
2.6	OBJECTIFS DU PRÉSENT RAPPORT	9
3	FONDEMENTS DU PROJET ZOO-MUSÉE	9
3.1	PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PROJET ZOO-MUSÉE.....	10
3.2	ATTENTES DES VISITEURS (ÉTUDE PRÉLIMINAIRE).....	10
3.3	PERSPECTIVES DIDACTIQUES ET MUSÉOLOGIQUES.....	11
4	DIMENSIONNEMENT DU PROJET	12
4.1	UNE PRÉVISION ANNUELLE OPTIMALE DE 200'000 VISITEURS	12
4.2	BESOINS EN INFRASTRUCTURES.....	13
4.3	ACCESSIBILITÉ AU SITE ET STATIONNEMENT	15
5	VOLET ARCHITECTURAL	16
5.1	VARIANTE 0 : UN PROJET AU RABAIS ET INCOHÉRENT	17
5.2	VARIANTE 1 : RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIEN-STAND	18
5.3	VARIANTE 2 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF ET OPTIMAL.....	19
5.4	CHOIX DU CONSEIL COMMUNAL	20
6	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET EN TERMES D'IMAGE.....	23
6.1	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	23
6.2	RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ	25
7	ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU PROJET	25
7.1	FAISABILITÉ TECHNIQUE	25
7.2	FAISABILITÉ FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE.....	25
7.3	FAISABILITÉ TEMPORELLE	26

8	STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET DE RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS	26
8.1	STRATÉGIE DE COMMUNICATION	26
8.2	STRATÉGIE DE RECHERCHE DE PARTENAIRES FINANCIERS	27
9	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DU DÉMÉNAGEMENT DU MUSÉE	28
10	SUITE DU PROJET (ÉTAPE 2)	29
10.1	PRÉCISER LES ORIENTATIONS	29
10.2	GROUPES DE TRAVAIL	29
10.3	POURSUITE DE LA PRÉPARATION DU DÉMÉNAGEMENT	30
10.4	NÉCESSITÉ DE FERMER LE MUSÉE AU PUBLIC	30
11	OBJET DE LA DEMANDE DE CRÉDIT	30
12	CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES	31
13	CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES	32
14	RESPECT DES LIGNES PRIORITAIRES FIXÉES PAR LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE	33
15	COLLABORATION INTERCOMMUNALE	33
16	ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	33
17	PRÉAVIS DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS ZOOLOGIQUES ..	33
18	CONCLUSION	33

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1 Résumé

Le présent rapport fait suite à l'acceptation le 27 juin 2013 par votre Autorité d'un crédit de CHF 300'000.- TTC pour réaliser une étude de faisabilité du projet Zoo-Musée (regroupement sur un site unique du Musée d'histoire naturelle - MHNC - et du Zoo du Bois du Petit-Château - Zoo BPC -), et pour préparer le déménagement des collections du musée dont le bail arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Cette étude, qui est maintenant finalisée, est composée d'un volet relatif à la valorisation stratégique du site et d'un autre concernant le programme architectural.

Ainsi, les experts ont confirmé la pertinence et la faisabilité du projet :

- la réunification du zoo et du musée constituera une attraction unique en Suisse, et même en Europe continentale ;
- les fréquentations prévisionnelles du Zoo-Musée sont évaluées à 200'000 visiteurs sur le site du Bois du Petit-Château et à 50'000 pour le musée, lequel deviendrait l'un des plus fréquentés du canton de Neuchâtel ;
- l'implantation du MHNC au Bois du Petit-Château amènera des plus-values considérables au Zoo BPC qui sont demandées par les Chaux-de-Fonnier-e-s et les autres visiteurs. Il s'agit notamment de proposer des structures d'accueil et des activités tout au long de l'année même par mauvais temps, de mettre en place une cafétéria et une boutique mais aussi d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et la détention des animaux ;

- le projet Zoo-Musée permet d'assurer la pérennité du MHNC mais aussi d'améliorer considérablement la présentation de ses riches collections, grâce à une muséographie moderne ;
- par l'exclusivité et la renommée du Zoo-Musée, la Ville gagnera en visibilité, en rayonnement et en attractivité ;
- les services offerts ainsi que l'augmentation du nombre de visiteurs du MHNC permettront des recettes supplémentaires compensant en partie les charges de fonctionnement et d'investissement que nécessitent le projet.

Quant au volet architectural, les experts arrivent à la conclusion qu'un nouveau bâtiment doit être construit en lieu et place de l'Ancien-Stand dont la rénovation s'avère plus chère.

Le projet proposé apparaît comme moderniste, dynamique et à l'impact visuel novateur. Il intègre le vivarium dont la rénovation prochaine est inéluctable.

Les coûts de ce nouveau bâtiment sont raisonnés et raisonnables ; ils se montent à CHF 16.7 mio dont CHF 15,2 mio à la charge de la commune et comprennent la muséographie, le vivarium ainsi que la démolition de l'Ancien-Stand.

Ce rapport présente également :

- l'état d'avancement de la préparation du déménagement du musée et la suite qu'il convient d'y donner ;
- les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers qui accompagneront le projet jusqu'en 2016.

Un crédit de CHF 1'080'000.- est demandé pour finaliser l'étude détaillée des contenus du Zoo-Musée et les études architecturales mais aussi pour poursuivre la préparation du déménagement des collections et établir le devis de réalisation.

2 Introduction

2.1 Contexte

Afin de valoriser et de renforcer les infrastructures actuelles du Zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC) et du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (MHNC), les autorités de la Ville ont pris l'option de les rassembler sur un même lieu, celui du Bois du Petit-Château, et ainsi créer une nouvelle structure indivisible. Ce projet, associant sur un même site musée d'histoire naturelle et zoo professionnels, constitue une proposition de visite unique en Suisse voire en Europe continentale : le Zoo-Musée.

Le choix de ce site a été une évidence étant donné l'importance qu'il revêt pour l'identité et la population locales et sa forte fréquentation (plus de 120'000 visiteurs par année rien qu'au vivarium, soit la deuxième fréquentation touristique du Canton après la Société de navigation).

En outre, le projet est aujourd'hui dans l'urgence : le bail liant le musée et La Poste arrive à échéance à fin 2016. Le MHNC doit donc trouver de nouveaux locaux afin de continuer son activité dans des conditions améliorées et acceptables.

2.2 Rappel du processus en 3 étapes

Le présent rapport fait suite à la votation d'un crédit de CHF 300'000.- TTC, accepté par votre Autorité le 27 juin 2013 (voir procès-verbal p. 1062 et suivantes), qui avait pour objectifs de réaliser une étude de faisabilité du projet Zoo-Musée (regroupement des Institutions zoologiques sur un site unique), et d'initier la préparation du déménagement des collections du MHNC. Ce crédit a ainsi permis de réaliser l'étape 1 du projet Zoo-Musée sur les trois programmées (voir annexe 4).

2.3 Étude de faisabilité

Pour bref rappel, l'étude de faisabilité a pour mission de dimensionner le projet Zoo-Musée en affinant et en concrétisant les forces qui lui sont liées. Elle permet d'identifier le potentiel économique et touristique du site, de positionner la future structure dans le contexte local et régional, de tester des pistes de réflexions afin de préciser ultérieurement le projet (travail prévu dans l'étape 2, voir annexes 4 et 9) et de déterminer les infrastructures nécessaires. Le projet retenu à ce stade est mis en perspective avec une planification financière ainsi qu'un modèle économique.

Cette étude de faisabilité est constituée de 2 volets interdépendants :

- la valorisation stratégique du site ;
- le programme architectural.

Pour plus de détails sur les objectifs précis de l'étude de faisabilité, merci de vous référer au rapport du 5 juin 2013 dans lequel ceux-ci sont énumérés de manière exhaustive.

Mandataires

L'étude du volet de la valorisation stratégique du site a été attribuée à 3 mandataires, chacun spécialisé dans des domaines bien spécifiques relevant ainsi leur parfaite complémentarité et adéquation avec les attentes de cette étude. Il s'agit :

- du bureau RWB Neuchâtel SA (2000 Neuchâtel), associé à la Haute école de gestion Arc (2000 Neuchâtel), pour les aspects relatifs à la stratégie d'aménagement et d'exploitation, la mobilité, les finances, la gestion publique et le marketing ;
- du bureau Thematis SA (1800 Vevey), pour l'étude de la fréquentation prévisionnelle et du préprogramme architectural.

Le volet architectural a été confié à la "maison d'art'chitecture serge grad SA", qui a collaboré avec l'Institut pour l'Économie de la Construction (IECsa, 1001 Lausanne) pour les calculs de chiffrage des coûts.

Résultats de l'étude de faisabilité

Les rapports des analyses menées dans le cadre de cette étude de faisabilité ne sont pas joints au présent rapport du fait de leur volume. Ils sont cependant accessibles sur le site Internet de la Ville: (<http://www.chaux-de-fonds.ch/autorites/conseil-general/seances-2014/3-juin>). De plus, un exemplaire imprimé a été envoyé à chaque chef de groupe du Conseil général.

2.4 Bases d'un plan directeur

La partie de l'étude de faisabilité réalisée par RWB/HEG a été synthétisée en bases de plan directeur sous forme de concepts thématiques (orientations stratégiques fortes, annexe 1, pp. 9 et 23). Ce projet de plan directeur constitue un outil de planification pour les Institutions zoologiques sur le long terme. Il donne aussi la vision du développement potentiel du Zoo BPC et du MHNC sur plusieurs années.

Les objectifs du plan directeur sont détaillés à l'annexe 1, p. 9 et les étapes proposées à l'annexe 1, p. 41. Ces étapes donnent les grandes lignes de la planification du projet qui devront être discutées, validées puis précisées lors d'études ultérieures. Elles devront également être renforcées au niveau de la population et des autorités (démarche participative) et complétées par l'établissement de fiches sectorielles. Celles-ci identifieront les mesures de mise en œuvre avec leurs coûts et la prévision temporelle de leur réalisation.

Le plan directeur des Institutions zoologiques peut également proposer une image attractive du développement souhaité pour promouvoir le projet auprès des différents acteurs et investisseurs intéressés à contribuer au projet Zoo-Musée.

Objectifs à moyen terme

Dans ce cadre, plusieurs éléments, en partie liés et non pris en compte à ce stade du dossier, seront indispensables. Il s'agit notamment :

- de l'amélioration des conditions de bien-être des animaux maintenus en captivité (enclos etc.) ;
- de la réfection du réseau d'eau ;
- du réaménagement de l'aspect paysager et des cheminements ;
- du réaménagement de l'esplanade de l'entrée principale (sud).

Dans tous les cas, la première phase de ce plan directeur consiste à transférer le musée sur le site du Bois du Petit-Château pour répondre à l'urgence du déménagement, assurer la pérennité du MHNC ainsi que le fonctionnement optimisé des Institutions zoologiques de la Ville.

Cette phase ne dépend pas des autres phases développées dans le plan directeur. Ces dernières feront l'objet de réflexions futures, en suivant une démarche participative, et de rapports qui seront soumis à votre Autorité ultérieurement.

2.5 Préparation du déménagement des collections du musée

Une part du crédit accepté par votre Autorité lors de sa séance du 27 juin 2013 a permis l'engagement de nouveaux collaborateurs spécialisés pour assurer la préparation du déménagement du musée. Les travaux entrepris durant cette première étape sont présentés au chapitre 9.

2.6 Objectifs du présent rapport

Ce rapport a pour objectifs de répondre à la question de la faisabilité du projet ainsi que de vous informer sur la tâche gigantesque que représente toujours le déménagement du musée et, de ce fait :

- de présenter l'adéquation du projet en termes urbanistiques (ch. 4.3 et 5.3) et touristiques (ch. 3.2) ainsi que ses perspectives économiques (ch. 6), étudiés et analysés par des mandataires externes et spécialisés dans ces domaines (ch. 2.3) ;
- d'exposer l'analyse architecturale des 3 variantes possibles dont l'une règle intégralement le problème de la rénovation du vivarium (nécessaire à court terme, ch. 5) ;
- sur cette base, et en tenant compte des avantages tant financiers que techniques, de présenter la variante choisie par notre Conseil (ch. 5.4) ;
- d'informer sur les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers qui accompagneront ce projet (ch. 8) ;
- de renseigner sur l'état d'avancement de la préparation du déménagement des collections du MHNC (ch. 9) ;
- et, finalement, de présenter la suite de la démarche qui justifie notre demande d'un crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement des collections du MHNC (ch. 10 et 11).

Ce rapport n'a par contre pas vocation de vous présenter l'historique du projet, les forces et faiblesses des 2 structures actuelles des Institutions zoologiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds ni les nombreux avantages du regroupement de celles-ci sur un même site. Ces aspects figurent de manière exhaustive dans notre rapport du 5 juin 2013.

3 Fondements du projet Zoo-Musée

Lors d'un atelier de travail participatif, organisé le 18 novembre 2013 et réunissant des personnes de milieux différents (politique, économie, administration de la Ville, musées et zoos de la région ou proches, etc. ; annexe 4 de l'annexe 1), les forces du projet Zoo-Musée ont été identifiées. Elles ont permis par la suite de déterminer les principes fondamentaux et les objectifs du projet Zoo-Musée.

3.1 Principes fondamentaux du projet Zoo-Musée

Les principes fondamentaux représentent la vocation stratégique du projet Zoo-Musée. Toutes les actions qui seront menées pour réaliser le projet doivent être conformes à ces principes, présentés ci-dessous par ordre de priorité :

- A. Lieu de ressourcement, de promenade et de rencontre, le Zoo-Musée sensibilise le public à la nature et à l'environnement.
- B. Le Zoo-Musée présente la diversité de la faune et de son environnement. Les animaux vivants sont hébergés dans des conditions assurant leur bien-être.
- C. Le Zoo-Musée est un pôle de compétences scientifiques qui participe activement à la sauvegarde et à la conservation de la faune.
- D. Le Zoo-Musée développe des synergies avec d'autres structures scientifiques, touristiques et commerciales.
- E. Le Zoo-Musée contribue à la recherche de financements pour améliorer ses produits (prestations et recettes).

Découlant de ces principes fondamentaux, plusieurs objectifs stratégiques (énoncés à l'annexe 1, p. 23) ont été définis et permettent d'orienter le développement futur du site.

3.2 Attentes des visiteurs (étude préliminaire)

Une étude de marché qualitative préliminaire a été réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité. Elle a été menée sous forme d'interview au moyen d'un questionnaire auprès des visiteurs des deux sites actuels (MHNC, Zoo BPC). Près de 200 entretiens ont pu ainsi être effectués¹.

¹ Ces entretiens ont été menés durant la période hivernale, ce qui provoque un biais saisonnier (faible fréquentation, proportion plus élevée de visiteurs locaux, moindre utilisation de la place de jeux, non représentativité en matière d'utilisation des transports par rapport à l'ensemble de l'année).

Dans un premier temps, cette étude a permis de segmenter plus finement la clientèle type du Zoo BPC, qui est similaire à celle du MHNC : familles avec jeunes enfants. Cette clientèle type habite à La Chaux-de-Fonds ou provient de la région franco-suisse, région géographique définie par un temps de parcours (aller / retour) de 2 heures au maximum (des exceptions sont évidemment possibles).

Dans un deuxième temps, les visiteurs ont pu s'exprimer sur leurs attentes qui sont :

- une meilleure présentation des collections du MHNC (actuellement perçues comme désuètes, poussiéreuses et démodées) et des informations supplémentaires sur les pensionnaires du Zoo BPC ;
- des expositions permanentes et temporaires au contenu plus attrayant et interactif ;
- des offres complémentaires telles que visites guidées et animations profitant de la proximité entre spécimens des collections du musée et des animaux vivants du zoo ;
- une amélioration des conditions de détention des animaux ;
- l'installation d'une cafétéria ;
- la création d'une boutique ;
- l'amélioration de l'offre de stationnement, en particulier pour les week-ends.

Ces attentes sont considérées dans le projet Zoo-Musée, notamment dans les aspects didactiques (ci-après), la création de services (cafétéria, boutique, salle polyvalente) (ch. 4.2) et l'étude de la problématique du stationnement (ch. 4.3).

3.3 Perspectives didactiques et muséologiques

L'association du zoo et du musée est apparue comme une évidence pour les experts externes et les intervenants de l'atelier participatif (ch. 2.3 et 3).

L'idée maîtresse du projet Zoo-Musée est celle d'un pôle de découverte des animaux et de l'environnement situé à l'intersection entre ville et nature (annexe 1, p. 29). Elle s'appuie également sur l'axe culturel nord-sud dans le but de relier les deux pôles muséaux de la Ville (Zoo-Musée et Parc des musées = Musée international d'horlogerie + Musée des beaux-arts + Musée d'histoire).

Le projet Zoo-Musée représente ainsi une opportunité exceptionnelle de diffusion des sciences naturelles en Suisse romande et ses proches alentours. A ce stade du projet, plusieurs options sont examinées. Elles devront être affinées et validées durant l'étape suivante du projet. Il s'agit entre autre de :

- renforcer la stratégie de niche, en améliorant considérablement l'offre actuelle pour répondre aux attentes des visiteurs, en particulier les Chaux-de-Fonnier-e-s (premiers usagers et ambassadeurs du lieu) ;
- s'inscrire dans une stratégie de différenciation, en proposant aux visiteurs une prestation unique pouvant s'intégrer aux réseaux touristiques ;
- développer une thématique forte, en lien avec les particularités et les forces du zoo, du musée et de la région ;
- promouvoir des activités ludiques et interactives (forte fréquentation par des familles et des groupes avec enfants) ;
- mettre en scène les collections, par une muséographie moderne et dynamique, et proposer des expositions et des animations innovantes et renouvelées associant animaux vivants (Zoo BPC) et animaux naturalisés (collections MHNC) ;
- positionner le projet Zoo-Musée comme élément essentiel et portes d'entrée des Parcs naturels régionaux du Doubs (centre d'interprétation de la faune régionale) et de Chasseral.

4 Dimensionnement du projet

4.1 Une prévision annuelle optimale de 200'000 visiteurs

L'offre que constitue la réunification du Zoo BPC et du MHNC sera une attraction unique non seulement en Suisse mais aussi en Europe continentale. Bien que cette grande originalité constitue en soi déjà un fort attrait, la fréquentation du site dépendra cependant beaucoup des prestations qu'offrira la nouvelle structure.

Sur cette base, l'étude des fréquentations prévisionnelles annuelles relève que :

- la densité de l'offre combinée zoo et musée, alliée à une offre de visite ludique et interactive d'une durée totale de 1h à 1h30, voire 2h, sera susceptible d'attirer un large public dans un rayon situé à 90 minutes du site ;

- à condition que cette offre soit attractive, et renouvelée, le projet pourra rejoindre une large audience, soit 150'000 à 200'000 visiteurs annuels au minimum pour le zoo (entrée libre) ;
- la fréquentation de la zone des services en libre-accès (caféteria, boutique, etc.) peut être estimée à 50% de la fréquentation totale, soit 75'000 à 100'000 visiteurs annuels ;
- la fréquentation du futur Musée d'histoire naturelle (expositions et autres zones payantes) peut être estimée à 25% de la fréquentation totale, soit 38'000 à 50'000 visiteurs. L'analyse comparative des performances d'institutions jugées similaires confirme cette estimation, en donnant une fréquentation prévisionnelle de 43'000 à 45'000 visiteurs. La moyenne annuelle des visiteurs du musée de 2011 à 2013 est de 10'000 visiteurs. Le MHNC multiplierait donc par 5 son nombre d'entrées, ce qui serait exceptionnel pour une institution culturelle.

Le détail de cette étude prévisionnelle est présenté à l'annexe 2, p. 18.

Le site du Bois du Petit-Château est aujourd'hui déjà fréquenté par au minimum 120'000 visiteurs par année et peut sans problème en absorber 80'000 supplémentaires, voire plus, sans donner l'impression d'être envahi. Le but du projet n'est pas d'atteindre une fréquentation ingérable et dépersonnalisante pour le site. Le Zoo BPC doit rester à taille humaine et agréable pour les premiers utilisateurs : les Chaux-de-Fonnier-e-s. L'objectif est surtout d'améliorer les prestations offertes aux visiteurs quelle que soit leur provenance.

4.2 Besoins en infrastructures

Le bâtiment du musée concentrera trois catégories de locaux :

- les espaces des services (caféteria, boutique, etc.) en libre-accès pour le public fréquentant le parc zoologique (également gratuit) ;
- les espaces pour les expositions (permanentes et temporaires) et les animations du musée (y compris vivarium) ;
- les espaces professionnels privatifs (administration, collections, locaux techniques, etc.).

Restauration (cafétéria)

La réalisation d'une cafétéria est plébiscitée par les visiteurs. Toutefois, l'idée d'un véritable restaurant est abandonnée. La fréquentation prévisionnelle révèle en effet que l'on est en-dessous du seuil de viabilité d'un restaurant.

A contrario, une affluence de 75'000 à 100'000 visiteurs permet d'envisager un service de restauration supérieur à la simple mise à disposition d'automates à boissons et barres chocolatées.

Il est par conséquent prévu de créer une cuisine semi-professionnelle suffisante pour proposer boissons, glaces, pâtisseries et une restauration légère ne nécessitant qu'une cuisine de finition (petits repas chauds, éventuellement préparés ailleurs).

Il faut aussi relever qu'une cafétéria générera des revenus non négligeables.

Boutique

Aucune boutique souvenirs n'est localisée au sein du Bois du Petit-Château alors que ce service est pourtant demandé fréquemment par les visiteurs. La boutique contribuerait aux activités commerciales du nouveau site en générant des sources de revenus propres. Il s'agit d'une réelle opportunité commerciale en regard de la fréquentation très importante du site, du profil familial des visiteurs et de la durée moyenne de la visite (actuellement environ 1h et dans le futur environ 2h voire plus).

Espaces pour les expositions et animations

- une surface d'exposition permanente. On considère qu'une telle exposition en histoire naturelle nécessite au minimum 500 m² ;
- une surface d'exposition temporaire modulable d'au minimum 250 m² (expositions thématiques) ;
- une surface d'exposition pour le vivarium d'au minimum 250 m² (animaux vivants, voir chap. 5) ;
- et une salle polyvalente faisant office de salle de conférence, salle audiovisuelle, salle d'animation et salle d'exposition. Une telle salle est indispensable dans une structure muséale moderne ; elle participe et facilite les échanges, les rencontres et la diffusion du savoir.

Elle permet l'organisation de séminaires et de colloques mais surtout d'évènements ponctuels. En outre, elle contribue aussi à générer des revenus par sa location (sociétés locales, soirées d'entreprises, anniversaires, congrès, conférences, ch. 6.1).

Les espaces professionnels privés

Les conditions actuelles de travail pour les collaborateurs des Institutions zoologiques sont très médiocres et les surfaces à disposition fort insuffisantes. Il en va de même pour les lieux de stockages des riches collections du musée qui souffrent de très mauvaises conditions d'entreposage. Les espaces à prévoir dans le nouveau musée doivent absolument palier à ces manquements.

4.3 Accessibilité au site et stationnement

L'accessibilité au site du Bois du Petit-Château est aisée tant en transports individuels motorisés qu'en transports publics et en mobilité douce.

L'arrêt de bus « Bois du Petit-Château » est desservi par les lignes 304 et 310 qui offrent une desserte intéressante avec une fréquence d'un bus toutes les 10 minutes du lundi au samedi, et d'un bus toutes les 20 minutes le dimanche, pour un trajet de 3 minutes depuis la Gare CFF.

Au niveau de la mobilité douce, la durée du parcours à pieds depuis la Gare est de 12 à 15 minutes. Par contre, la topographie peu favorable peut rendre le parcours difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Les automobilistes venant du Locle peuvent accéder au site via la Rue du Docteur-Coullery, et ceux de Neuchâtel-St-Imier via la Rue Alexis-Marie-Piaget.

Parking

Selon l'étude Thematis (annexe 2, p. 18), la fréquentation prévisionnelle du projet de Zoo-Musée pourrait induire un besoin en places de stationnement pouvant atteindre en moyenne 165 places de parc par jour la semaine (de 25 à 35 par tranche d'1h30) et plus de 400 places de parc par jour le week-end (de 62 à 83 par tranche d'1h30).

Les places de parc actuelles à disposition, dans un rayon de 5 minutes à pieds, sont au nombre de 370 (annexe 11 de l'annexe 1). Par contre, ces places sont également utilisées par les riverains du site (partage de l'usage).

En outre, dans un rayon de 10 minutes à pieds, les parkings *Espacité* et *Metropole*, offrent de bonnes alternatives aux automobilistes.

Réorganiser le stationnement

Il est proposé de guider les automobilistes de préférence vers les parkings publics localisés à proximité de la Gare CFF (*Espacité* et *Metropole*). Dans ce cas, une signalétique spécifique pour l'accès au Zoo-Musée serait nécessaire.

Il s'agit également d'évaluer la possibilité d'un usage mixte des parkings d'entreprises voisines, durant les week-ends ou hors des heures de travail.

Les places de parc des rues avoisinantes étant maintenues, l'esplanade au sud devrait par contre être réorganisée au profit de déposes minutes pour les personnes à mobilité réduite ou pour les cars de visiteurs.

L'idée de créer un parking souterrain sur la parcelle 16'913, propriété de la Ville, est également évoquée. Il s'agit ici de garantir un espace vert en surface. Le parking pourrait également être destiné aux habitants et aux employés du quartier (usage mixte du parking pour assurer sa rentabilité).

Afin de préciser les possibilités de stationnement et de trouver une solution optimale, il est prévu de mener une étude de faisabilité spécifique complémentaire sur ce sujet lors de la prochaine étape.

Dans tous les cas, l'enveloppe budgétaire actuelle ne prévoit pas la réalisation de nouvelles places de stationnement. Une telle éventualité viendrait donc s'ajouter aux coûts présentés au ch. 5.4.

5 Volet architectural

Dès 2001, notre Conseil proposait aux directeurs successifs d'étudier la possibilité de déménager le MHNC sur le site du Bois du Petit-Château, dans le bâtiment de l'Ancien-Stand.

En 2003, une étude concrétisa cette idée en proposant une rénovation de ce bâtiment pour la somme de CHF14'467'000.- TTC (sans la muséologie). Ce projet, appelé Naturama, fit l'objet d'un rapport d'information qui fut présenté à la séance du Conseil général du 27 mai 2004. Ce projet fut alors reporté pour des raisons d'ordre financier et politique. A l'époque, il fut demandé au groupe de projet de poursuivre les études en analysant les possibilités de diminuer les coûts.

De 2004 jusqu'à ce jour, plusieurs projets ont été élaborés afin de tenir compte de l'essentiel des remarques formulées par les conseiller-e-s généraux. Ces réflexions sont arrivées à la conclusion que la construction

d'un nouveau bâtiment, en lieu et place de l'Ancien-Stand, semblait être l'option la plus pertinente en termes de rapport qualité/prix tout en répondant à la majorité des attentes et des besoins des Institutions zoologiques (voir rapport du 5 juin 2013). Ainsi, l'aboutissement d'un nouveau et dernier concept architectural fut réalisé en 2010.

En 2014, le cahier des charges global des prestations de l'architecte était d'actualiser trois anciens projets en fonction :

- des surfaces nécessaires selon les fréquentations prévisionnelles définies dans l'étude de faisabilité ;
- des nouvelles exigences communales, cantonales et fédérales actualisées en ce qui concerne la politique énergétique (production de chaleur, isolation, ventilation contrôlée), la police du feu (dimensionnement, compartimentage), la mobilité réduite (suppression des barrières architecturales), les installations techniques (électricité, domotique), la salubrité des lieux (désamiantage, radon, métaux lourds, humidité) ;
- de l'état physique des bâtiments existants qui ont pris 10 ans de plus sans entretien particulier. Ancien-Stand : humidité, moisissures ; vivarium : surconsommation électrique due à une mauvaise isolation (près de 5 fois supérieure à la norme rien que pour le chauffage), structure vieillissante, talus rocheux friable et potentiellement instable ;
- de l'indexation des prix ;
- de l'augmentation de la TVA.

5.1 Variante 0 : un projet au rabais et incohérent

Des différentes variantes élaborées par l'architecte, celle de juillet 2008 – à moindre coût – est reprise ici (annexe 3). Il s'agit d'une adaptation du bâtiment actuel de l'Ancien-Stand. Estimée à CHF 3.5 mio en 2008, ses coûts actuels sont de CHF 7 mio.

Cette version extrêmement minimaliste est insuffisante car elle ne permet pas un fonctionnement correct des Institutions zoologiques. Elle comporte les inconvénients majeurs suivants :

- transformation partielle, trop limitée et trop coûteuse pour le résultat obtenu ;
- rigidité contraignante des espaces et de la structure existante ;

- expression architecturale désuète et peu compréhensible (résultante hybride) ;
- vivarium existant vétuste et non transformé ;
- manque important de locaux pour le dépôt et l'archivage, sous-sol trop humide ;
- charpente à reconcevoir pour rendre habitable les combles ;
- terrasse existante non fonctionnelle et non adaptée au lieu ;
- éloignement de la partie administration par rapport à l'entrée, mauvaise gestion des flux du personnel.

Cette option a été étudiée et vous est présentée afin de démontrer qu'un projet à coûts très bas n'a pas de sens. Un projet au rabais ne résout pas l'ensemble des problèmes identifiés et ne permet pas à la future institution Zoo-Musée de développer son exceptionnel potentiel. Le rapport qualité/prix n'est clairement pas à la hauteur malgré une dépense déjà relativement élevée.

5.2 Variante 1 : rénovation du bâtiment de l'Ancien-Stand

Les constats sont les suivants :

- expression architecturale désuète et peu compréhensible (résultante hybride, voir annexe 5, ainsi que le rapport du 13 mars 2004 et le procès-verbal du 27 mai 2004, p. 4525 et suivantes). De ce fait, le bâtiment de l'Ancien-Stand n'est ni classé ni protégé pour des raisons patrimoniales. Lors de sa séance du 27 mars 2014, la commission de l'urbanisme, à laquelle a participé l'architecte du patrimoine de la Ville, a donné un préavis positif à la destruction éventuelle de l'Ancien-Stand ;
- augmentation des coûts suite à leur actualisation : estimés à CHF14'467'000.- TTC en 2004, ils sont budgétés à CHF 17'100'000.- TTC en 2014 (sans la muséologie) ;
- rigidité contraignante des espaces et de la structure existante ;
- volumes et surfaces peu compatibles avec la conception d'un musée moderne ;
- nouvelle construction annexe indispensable et difficile à intégrer, promiscuité des volumes ;

- vétusté du vivarium existant réalisé en éléments préfabriqués et consommation électrique excessive ;
- manque important de locaux pour le dépôt et l'archivage ;
- sous-sol trop humide et donc très mal adapté au stockage des collections, ou nécessitant de grands frais pour sa mise en conformité ;
- charpente à reconcevoir pour rendre habitable les combles ;
- suppression de quelques arbres protégés pour la création de la nouvelle entrée au musée ;
- manque d'impact visuel urbain et paysager pour la nouvelle synergie du Zoo-Musée ;
- éloignement de la partie administration par rapport à l'entrée, mauvaise gestion des flux du personnel.

5.3 Variante 2 : construction d'un bâtiment neuf et optimal

A contrario, la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'Ancien-Stand pallie les désavantages liés à la rénovation de ce dernier par :

- des coûts estimés à CHF 13'700'000.- TTC (soit 3.3 mio. de moins qu'une rénovation de l'Ancien-Stand [-20%], sans la muséologie) ;
- une construction neuve, compacte, évolutive par étapes, économique et techniquement optimale ;
- des surfaces d'expositions permanentes et temporaires modulaires et faciles d'interprétation muséographique ;
- des surfaces de dépôts aisées, pratiques, saines et visitables ;
- des flux intérieurs optimaux ; la possibilité de réduire le personnel ou de l'adapter en fonction de la période ;
- une intégration du vivarium nécessitant d'être rénové prochainement, ce qui résoudra entre autres le problème de sa surconsommation électrique ;
- des locaux pour tous les collaborateurs des Institutions zoologiques, ce qui résout également le cruel manque d'espaces pour les collaborateurs du zoo ;

- une expression intégrée et respectueuse du contexte urbain et paysager ;
- un impact visuel attractif, une nouvelle expression moderniste tout en étant sobre et rationnelle ;
- une entrée via le parc, protégée par un couvert et un accès dans le bâtiment via une cafétéria fonctionnelle.

Pour une vision comparative synthétique de ces 3 variantes, voir le tableau en annexe 6.

5.4 Choix du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que la construction d'un nouveau bâtiment est la seule variante raisonnable.

Après avoir examiné en détail les contraintes du bâtiment de l'Ancien-Stand, le Conseil communal a décidé de choisir la variante 2, celle d'une reconstruction compacte, souple et modulaire d'un seul bâtiment regroupant toutes les fonctions désirées telles que décrites au chapitre 5.3.

La variante chiffrée et actualisée dans le présent rapport correspond au concept développé en 2010. Ce bâtiment a l'avantage d'être facilement adaptable dans les trois dimensions (largeur, profondeur, hauteur). Il rationalise les flux (public et services), minimise le personnel d'exploitation et permettra des extensions selon l'évolution de la demande.

Réalisé par le bureau d'architecture maison d'art'chitecture serge grad SA, à 2063 Fenin, ce nouveau concept architectural apporte la réponse à pratiquement toutes les attentes et besoins.

Le bâtiment tel que prévu actuellement a un impact visuel novateur, moderniste et dynamique (voir figure 1).



Figure 1 Images de synthèse de la variante 2 privilégiée par le Conseil communal. Le bâtiment est recouvert de lames de bois issu de trois essences aux couleurs différentes.

Ce bâtiment neuf possède les caractéristiques suivantes :

- forme générale modulable



- 2'680 m² de surfaces nettes, soit :

- expositions (dont vivarium)	1'000 m ²
- services (cafétéria, boutique, etc.)	330 m ²
- dépôts (collections)	890 m ²
- administration, locaux techniques	460 m ²
- des coûts raisonnables pour un bâtiment de cette ampleur

- bâtiment principal avec vivarium	12'820'000.00
- aménagement extérieur direct	880'000.00
- la démolition et le désamiantage du bâtiment de l'Ancien-
Stand sont compris dans l'estimation de ces coûts.

Cette variante est en adéquation avec les besoins du musée et du zoo ainsi qu'avec les attentes des visiteurs, dans un esprit raisonné, sans toutefois être minimaliste. Elle est raisonnable et correspond aux désirs énoncés par le Conseil général en 2004 (une solution moins chère), tout en répondant à ceux demandés par votre Autorité le 27 juin 2013, soit un nouveau musée novateur et visionnaire, dans un bâtiment au concept moderne - tant architectural que muséographique -, et en mettant à disposition des installations conviviales (cafétéria et boutique souvenirs notamment).

Coûts de la muséographie

La muséographie est un élément essentiel d'un musée qui n'a paradoxalement pas été pris en compte dans les premiers projets. A ce stade du dossier, les coûts de la muséographie sont estimés à 3 mio sur la base d'une surface d'exposition de 1'000 m² (voir ci-avant), à un prix moyen de CHF 3'000/m².

Pour le moment, le scénario imaginé prévoit que la moitié de cette somme (1.5 mio) soit prise en charge par la Ville dans les coûts du Zoo-Musée ; la somme restante fera l'objet d'une recherche de partenaires financiers externes (ch. 8.2).

Coût total

En résumé, la destruction de l'Ancien-Stand puis la construction du nouveau bâtiment coûtent CHF 13.7 mio, auxquels il faut ajouter CHF 3 mio pour la muséographie. Le coût total est donc de CHF 16.7 mio dont CHF 15.2 mio à la charge de la Ville. Seule la problématique du stationnement (ch. 4.3) n'est pas comprise dans ces coûts.

Malgré tout, le projet est toujours moins cher que celui de 2004 (CHF 20.1 mio, soit CHF 17.1 mio pour le bâtiment plus CHF 3 mio pour la muséographie non prévue en 2004).

Comme déjà mentionné au ch. 2.4, d'autres réaménagements seront nécessaires sur le long terme sur le site du Bois du Petit-Château selon le plan directeur des Institutions zoologiques. Le transfert du MHNC sur le site du Bois du Petit-Château (phase 1 du plan directeur) n'est cependant pas lié à ces futures phases.

D'autres frais n'ont pas encore pu être calculés précisément. Il s'agit notamment des coûts précis du déménagement et de ceux de la communication qui accompagneront l'inauguration du Zoo-Musée.

6 Retombées économiques et en termes d'image

6.1 Retombées économiques

En plus des entrées payantes au musée, qui se situant sur le site du Zoo BPC quintuplerait ses entrées (ch. 4.1), et des tirelires actuelles, l'étude de faisabilité propose des pistes possibles qui sont exposées ci-après. Celles-ci devront toutefois encore être discutées, affinées puis validées par le Comité de pilotage et le Conseil communal lors de l'étape 2 (voir annexe 4).

La pierre angulaire du concept financier est le modèle « freemium ». Ce modèle est basé sur l'offre de deux services, l'un gratuit (« free ») qui correspond aux prestations de base offertes à tous et qui fait office de produit d'appel au second (« premium »), qui lui est payant et qui correspond à des prestations spécifiques supplémentaires apportant une plus-value pour laquelle le client est prêt à payer un certain montant.

Sur cette base, plusieurs possibilités sont offertes :

- au musée, proposer une politique tarifaire attrayante, notamment pour les familles et les groupes, avec un système d'abonnement annuel pour fidéliser aussi le visiteur ;
- fournir des prestations spécifiques, qui font l'objet d'une rétribution, par des offres et des services complémentaires (visites guidées, ateliers de formation, application mobile par exemple) ;
- générer des dons actifs par des tirelires ludiques et interactives, des animations, des parrainages d'animaux, du sponsoring ciblé et des partenariats public privé ;
- proposer des activités commerciales (soirées d'entreprises, colloques-séminaires-conférences), par les locations d'espaces (salle polyvalente notamment), , par la boutique de cadeaux-souvenirs et la cafétéria avec ses produits du terroir ;
- créer des expertises et mandats scientifiques ;
- impliquer des partenaires, comme par exemple certaines entreprises ou la Loterie Romande, le pourcent culturel de Migros, la politique régionale ou les fonds Interreg.

Sur la base du coût total d'investissement estimé pour la phase 1 du plan directeur, il est possible d'établir le plan financier d'une année complète d'exploitation du Zoo-Musée (annexe 1, p. 42). Cette analyse financière est, à ce stade, très grossière et devra être précisée lors de l'étape suivante.

Il est cependant déjà certain que les nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement seront en augmentation, mais qu'elles seront compensées en grande partie par de nouvelles recettes et par l'économie du loyer actuel qui se monte, en 2014, à CHF 150'000.- plus CHF 34'200.- de charges, soit un total de CHF 184'200.- par année.

6.2 Rayonnement et attractivité

De par l'unicité et l'originalité de la nouvelle structure, puis par les prestations qu'elle offrira, l'institution Zoo-Musée et la Ville augmenteront considérablement leur visibilité et leur renommée. La venue de 200'000 visiteurs, dans un rayon de 90 minutes voire plus, fera tout naturellement la promotion et la réputation de La Chaux-de-Fonds.

7 Évaluation de la faisabilité du projet

7.1 Faisabilité technique

Le concept du bâtiment du futur Zoo-Musée est tout à fait réalisable techniquement. A ce stade de l'étude, le projet est une base de réflexion essentielle en vue d'établir une vision stratégique du projet de Zoo-Musée, laquelle devra être coordonnée dans le cadre d'une démarche participative (groupe de travail élargi, consultation de la population, etc.), condition *sine qua non* de réussite du projet.

7.2 Faisabilité financière et économique

La première phase du projet Zoo-Musée (construction d'un nouveau bâtiment et déménagement du musée) est incompressible car elle permet de franchir un seuil minimal afin de pérenniser le MHNC, d'assurer le fonctionnement des Institutions zoologiques et de générer un volume suffisant de revenus propres.

Des retombées économiques plus larges pour la Ville peuvent être escomptées, en fonction de sa stratégie plus générale en matière de développement touristique. La nouvelle infrastructure Zoo-Musée s'inscrit parfaitement dans une telle dynamique et en constituerait l'une des composantes importantes. Par exemple, une politique touristique visant l'augmentation du nombre de nuitées hôtelières doit se reposer sur une offre de prestations groupées, comprenant notamment à l'avenir celle du Zoo-Musée.

7.3 Faisabilité temporelle

Le calendrier du projet Zoo-Musée est très contraignant, le bail des locaux de La Poste loués par le MHNC se terminant à fin 2016. Le projet a bien avancé sur deux aspects : le volet architectural et l'étude de faisabilité, mais l'étude finale des contenus de la future structure doit maintenant être menée (étape 2 qui fait l'objet de la présente demande de crédit, voir ch. 11). Cette étape du projet sera menée dans la mesure du possible dans le cadre d'une démarche participative, avec des acteurs clés de la Ville et d'ailleurs, selon différentes thématiques.

Étant donné tout le processus qu'il reste à mener pour réaliser le projet, il apparaît très difficile d'être en mesure de finaliser la construction du bâtiment du Zoo-Musée puis déménager le musée d'ici à fin 2016.

Par conséquent, un délai supplémentaire (prolongation de bail de quelques mois) est en cours de négociation avec La Poste. La solution qui consisterait à trouver des locaux pour y déposer temporairement le matériel du musée n'est ni recommandée ni envisagée car d'autres expériences ont démontré que c'était alors la mort assurée du musée concerné. De plus, cette stratégie générerait des coûts supplémentaires (double déménagement, recherche et location des surfaces intermédiaires) et diminuerait la dynamique du projet avec la disparition (visibilité) du MHNC pour de nombreuses années. Il faut relever que la planification actuelle impose déjà une fermeture du musée durant au minimum 3 ans.

8 Stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers

Les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers ont été élaborées par un groupe de travail interne à l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Ces deux stratégies ainsi préparées concernent la période 2014 à 2016 ; elles sont synthétisées chacune par une fiche qui présente les objectifs et les actions qui en découlent, leur calendrier et leurs coûts. Une partie de ces coûts sont compris dans la présente demande de crédit (ch. 12).

8.1 Stratégie de communication

La stratégie de communication se décline en 4 axes : informatif, communicatif, participatif et lobbying.

Dans un premier temps, du fait qu'il s'agit de promouvoir un projet et non pas un *produit*, les publics cibles sont composés, dans l'ordre de priorité : des collaborateurs des Institutions zoologiques, du politique, des sociétés des amis du musée et du zoo, de la population et des médias entre autres.

Plusieurs objectifs spécifiques ont été définis selon les 4 axes principaux et les publics cibles :

1. informer les autorités (Conseil communal, Conseil général, Parlement des jeunes et la Commission des Institutions zoologiques) tout au long du processus ;
2. informer et débattre du sujet avec la Société des amis du Musée d'histoire naturelle (SAMHNC) et celle des amis du Bois du Petit-Château (Amis BPC) ;
3. créer des cercles d'ambassadeurs du projet ;
4. informer la population sur l'état d'avancement du projet ;
5. organiser des activités pour sensibiliser la population aux activités des Institutions zoologiques ;
6. mettre en place une démarche participative afin d'impliquer la population dans le développement du projet Zoo-Musée ;
7. et définir une identité pour la nouvelle structure.

La fiche de projet présentée à l'annexe 7 présente les actions qui découlent de ces objectifs, leur calendrier et leurs coûts.

8.2 Stratégie de recherche de partenaires financiers

La stratégie développée instaure puis fédère des partenariats financiers plutôt que du sponsoring. Le partenaire devient ainsi un associé, ce qui lui confère un plus grand engagement dans le projet. Ces partenariats peuvent être établis avec soit a) des privés, b) des entreprises, c) des ONGs (associations, fondations, etc.) et d) le service public (par exemple la Confédération via des aides dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement).

Sur cette base, différents constats ont été mis en évidence :

1. ce projet est composé de 2 périodes bien distinctes : a) construction puis b) fonctionnement. Un partenaire est susceptible d'intervenir dans l'une de ces périodes, ou les deux ;
2. un partenaire doit être ciblé ; ses valeurs fondamentales devraient idéalement être en adéquation avec le projet ;

3. expérience faite dans d'autres entités, la recherche de partenaires financiers est difficile, chronophage et demande non seulement de l'expérience mais aussi des relations déjà bien établies. En complément des efforts internes, l'engagement d'un mandataire externe spécialisé dans ce domaine est par conséquent envisagé.

Le mécénat, dans le sens d'un soutien sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, est également prévu. Le mécène ne doit cependant pas faire l'objet d'un démarquage spécifique car il est séduit ou non par le projet. Le concept de communication joue alors un rôle important pour atteindre ce public.

Ainsi, les objectifs spécifiques suivant ont été définis :

1. mettre en place le groupe recherche de partenaires financiers au sein de la future organisation du projet ;
2. créer des cercles d'ambassadeurs du projet (corrélé au concept de communication) ;
3. identifier les partenaires financiers ;
4. approcher et négocier avec les partenaires ;
5. assurer le suivi des partenariats ;
6. fédérer les partenaires ;
7. établir la liste des mécènes potentiels ;
8. en complément du travail interne, chercher appui auprès de professionnels externes.

La fiche de projet à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁸ présente es actions qui découlent de ces objectifs, leur calendrier et leurs coûts.

9 État d'avancement de la préparation du déménagement du musée

La préparation du déménagement des collections du musée a commencé et a nécessité les différentes phases suivantes :

- le contrôle et la mise à jour des inventaires ;
- le constat de l'état sanitaire des spécimens et leur traitement éventuel (désinfection/dépoussiérage, restauration d'urgence) ;
- la mise à jour de l'étiquetage ;

- ainsi que le bon conditionnement des objets des collections du musée en vue de leur transport.

Trente-six familles d'oiseaux ont ainsi déjà été traitées à fin avril 2014, soit un total d'environ 1'500 animaux (de taille moyenne) prêts au déménagement. Pour parvenir à ce résultat, un collaborateur scientifique et une technicienne de musée ont été engagés (équivalent plein temps de 180%). L'estimation du temps restant pour la préparation du déménagement de l'ensemble des collections du MHNC est de 42.75 mois avec le personnel actuel. Compte-tenu du temps nécessaire au déménagement à proprement parlé et de la date de fin de bail, il est indispensable de compléter l'équipe actuelle avec un-e technicien-ne de musée supplémentaire à 100%. D'autre part, l'engagement d'un-e assistant-e en information documentaire à 75% permettra d'optimiser la préparation du déménagement des livres et autres ouvrages du musée.

10 Suite du projet (étape 2)

10.1 Préciser les orientations

Si votre Autorité accepte le présent rapport et le crédit qui lui est lié, il accepte la poursuite du processus pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de celui actuel de l'Ancien-Stand. Désormais, l'étape 2 (annexe 9) d'une durée de 12 mois, consiste à réaliser l'étude finale des contenus du futur Zoo-Musée (voir ch. 11).

A la fin de cette étape, notre Conseil sera en mesure de vous présenter le projet finalisé et, de ce fait, de vous demander, durant le premier semestre 2015, un crédit pour sa réalisation.

10.2 Groupes de travail

Afin d'augmenter la cohérence et l'efficacité de la suite du projet, différentes structures seront consolidées telles que le comité de pilotage et les groupes de travail par thématique ; ces derniers s'occuperont de tâches plus spécifiques et précises telles que la muséologie, le concept pédagogique, le concept scientifique, la communication ou la recherche de partenaires financiers.

10.3 Poursuite de la préparation du déménagement

Le travail effectué jusqu'à ce jour dans le cadre de la préparation du déménagement (ch. 9) devra se poursuivre lors de la deuxième étape.

La tâche reste énorme puisqu'il reste des milliers d'objets divers à contrôler et à emballer. De plus, des tâches supplémentaires vont venir alourdir le besoin en ressources humaines telles que le démontage des vitrines dans les locaux actuels du musée.

Les besoins en ressources humaines sont présentés au chapitre 13.

10.4 Nécessité de fermer le musée au public

Afin de poursuivre la préparation du déménagement dans des conditions adéquates et de finaliser le projet dans le temps imparti, notre Conseil a décidé de fermer le musée au public au début des vacances d'été, soit le dimanche 6 juillet 2014 et ceci jusqu'à sa réouverture dans de nouveaux locaux. Même s'il n'y a pas d'alternative possible à cette mesure radicale, le MHNC poursuivra l'organisation d'évènements ponctuels et de collaborations (par exemple avec les autres musées de la Ville) afin de conserver une certaine visibilité et pour ne pas tomber dans l'oubli.

11 Objet de la demande de crédit

L'étape 1 écoulée (voir annexe 4) a permis le choix de la variante architecturale proposée dans le présent rapport (construction d'un bâtiment neuf optimal). Elle repose sur des données chiffrées et jugées par des spécialistes externes. L'étude de faisabilité indique, comme votre Autorité le souhaitait à juste titre, la dimension que l'on peut donner à ce projet au vu de son unicité et de son originalité, des fréquentations attendues ainsi que de ses plus-values en termes économique et de visibilité pour la Ville. L'étude de faisabilité suggère les bases d'un plan directeur et une vision de développement des Institutions zoologiques et du site du Bois du Petit-Château pour les années à venir, à réaliser pour les habitants et les visiteurs de la Ville.

Il s'agit dès lors maintenant de préciser cette vision et de donner au projet Zoo-Musée une forme définitive. Le crédit qui vous est demandé a donc pour objectifs de :

1. mettre en place l'aspect participatif voulu dans ce projet ;

2. réaliser l'étude de projet pour préciser les idées fortes voulues et développées par le plan directeur des Institutions zoologiques (voir ch. 2.4) ;
3. définir précisément les concepts scientifiques et pédagogiques, les fils conducteurs muséologiques, puis les grandes lignes de la scénographie et de la muséographie ;
4. décider des surfaces précises nécessaires aux services et déterminer la disposition des locaux, les flux etc. ;
5. sur ces bases, finaliser précisément les plans du futur bâtiment et chiffrer définitivement ses coûts ;
6. appliquer les premières actions des stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers ;
7. poursuivre la préparation du déménagement, ce qui implique de réviser, inventorier, documenter, nettoyer, restaurer si nécessaire, emballer puis stocker les milliers d'objets restants.

La réalisation de cette étape 2 doit se dérouler durant l'année 2014 et début 2015, conformément au calendrier présenté à l'annexe 4. Durant le premier semestre 2015, un crédit vous sera demandé pour la réalisation du projet Zoo-Musée et son aménagement.

Le déroulement précis de l'étape 2 vous est présenté à l'**Erreur ! Source u renvoi introuvable**.9.

12 Conséquences sur les finances

Les besoins se traduisent en termes de ressources humaines (ch. 13) et d'engagement de mandataires externes pour l'étude de projet, les études architecturales, les études thématiques et la recherche de partenaires :

Charges de personnel (voir ch. 13)	CHF	404'000.-
Mandats externes		
Suivi et étude de projet	CHF	150'000.-
Études thématiques	CHF	150'000.-
Étude finale architecturale et chiffrage	CHF	150'000.-
Recherche de partenaires financiers	CHF	75'000.-
Mandats scientifiques (préparation déménagement)	CHF	50'000.-
Premières actions de communication	CHF	66'000.-
Mise en place de la de recherche de partenaires	CHF	35'000.-

Soit un total TTC de : CHF 1'080'000.-

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (20%) sur CHF 1'080'000.- : CHF 216'000.-

Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement net : CHF 15'660.-

Soit une charge annuelle de : CHF 231'660.-

13 Conséquences sur les ressources humaines

Les suites de la préparation du déménagement et du travail sur le projet (étape 2) nécessitent l'engagement en interne des ressources suivantes.

Préparation du déménagement (suite de l'inventaire, du contrôle et du conditionnement des collections)

- | | |
|--|-------|
| 1. Technicien-e-s de musée | 200 % |
| 2. Collaborateur/trice scientifique | 80 % |
| 3. Assistant-e en information documentaire | 75 % |

Le régisseur-concierge continuera à consacrer la plus grande partie de son temps à cette tâche de préparation du déménagement.

Travail sur le projet (étape 2)

- | | |
|---|------|
| 4. Collaborateur/trice administratif/ve | 50 % |
|---|------|

La responsable gardienne d'animaux du zoo et l'assistant scientifique du musée continueront à consacrer une partie de leurs temps au projet Zoo-Musée.

L'engagement de personnel supplémentaire, sur une période de 12 ou 15 mois selon le cas, représente la somme de CHF 404'000.-.

14 Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Ce projet figure dans le programme de législature 2013 – 2017 dans le chapitre "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains". Il est notamment mentionné que, dans les options à étudier en vue de la création d'un Zoo-Musée sur le site du BPC, la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'Ancien-Stand est envisagée.

15 Collaboration intercommunale

Les éventuelles collaborations intercommunales seront étudiées puis présentées dans le rapport relatif à la demande de crédit de réalisation du projet.

16 Éléments relatifs au développement durable

Ces éléments seront abordés à l'occasion de la demande de crédit de réalisation du projet.

Cependant, il est important déjà de préciser ici que ce bâtiment, abritant un lieu promouvant le développement durable, doit pouvoir être le plus exemplaire possible dans ce domaine. A ce titre, les coûts de CHF 13'7 mio présentés au chapitre 5.4 considèrent l'achat de bois régionaux pour le revêtement extérieur des façades.

17 Préavis de la Commission des institutions zoologiques

La commission des Institutions zoologiques vous recommande, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 07 mai 2014, d'approuver le présent rapport.

18 Conclusion

L'étude de faisabilité menée par des experts externes confirme la pertinence et la portée du projet Zoo-Musée en termes didactique, touristique, scientifique et urbanistique. Elle dimensionne le projet (architecture et coûts) et permet à notre Conseil de vous proposer le choix

d'une variante réaliste. Celle-ci consiste à construire un nouveau bâtiment moderniste, modulable, à l'impact visuel novateur, permettant d'assurer le fonctionnement optimisé des Institutions zoologiques de la Ville.

Cette variante solutionne le déménagement inéluctable du musée, la rénovation prochaine du vivarium et valorise le site du Bois du Petit-Château en premier lieu pour les habitants de notre Ville. Elle doit maintenant être affinée et devisée précisément. En parallèle, la préparation du déménagement du musée doit se poursuivre.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce rapport et la demande de crédit y relative en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

Nathalie Schallenberger

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'investissement de CHF 1'080'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC).

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 20%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Sylvia Morel

Anne Monard

Annexes: (toutes les annexes sont disponibles sur notre site internet: <http://www.chaux-de-fonds.ch/autorites/conseil-general/seances-2014/3-juin>)

Annexes 1 à 3: un exemplaire couleur par chef de groupe

Annexes 4 à 9: un exemplaire A4 par membre du Conseil général